

L'AMÉNAGISTE



Association des aménagistes régionaux du Québec

Vol. 5, no 1, mars 1991

COLLOQUE 1991: UN COLLOQUE À NE PAS MANQUER

INVITATION COLLOQUE DE L'A.A.R.Q.

Où: Hôtel du Jardin, Saint-Félicien
Quand: 6 et 7 juin 1991

Pour information: Jacques Potvin (418) 276-2131
Sylvie Huard (418) 654-1105

Comme à chaque année, l'Association des Aménagistes régionaux du Québec tient son colloque en juin. Cette fois-ci, le choix de la région hôte fut difficile à sélectionner compte tenu des «nombreuses candidatures» acheminées au conseil d'administration. Après discussion, il fut convenu que le colloque 1991 se tiendra dans la «merveilleuse région du Saguenay-Lac-Saint-Jean».

Mais, me direz-vous, pourquoi les membres du conseil d'administration ont-ils choisi cette région «semi-éloignée» des grands centres urbains traditionnels? Est-ce dû à l'exotisme et à la spécificité culturelle de cette région? Ou encore à la chaleureuse hospitalité des «Bleuets»? En réalité, c'est un peu tout cela, mais bien plus: cette région n'est-elle pas celle de la route des fourrures à laquelle Louis XIV donna l'élégant nom de «Domaine-du-Roy»; du «Grand Amour» entre Maria Chapdelaine et François Paradis qui fut si bien popularisé par Louis Emond; et du père Jean Dequen qui, curieux personnage, fut à l'origine du changement de nom du Piékouagami par celui du «Lac Saint-Jean»?

Trêve de plaisanterie, passons aux choses plus sérieuses. Ainsi, le thème du colloque sera orienté sur «Des enjeux régionaux d'aménagement». Mais pourquoi avoir retenu ce thème? Les régions du Québec possèdent-elles, comme les grands centres urbains, des enjeux d'aménagement qui leur sont

propres? À l'aube des schémas de «deuxième génération» (qui devraient prendre assise sur une approche beaucoup plus régionalisée), le colloque de ce printemps essaiera de répondre à cette question fondamentale pour le devenir des régions.

D'ici peu, vous recevrez le programme complet du colloque. Aussi, nous vous invitons dès maintenant à réserver à votre agenda les dates des 6 et 7 juin pour assister au colloque qui se tiendra à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien.

Les membres du comité organisateur du colloque 1991

Nos membres au 11 mars 1991:

Membres actifs:

76, représentant 64 M.R.C. et incluant 12 2^e membres d'une même M.R.C.

Membres associés:

9, dont 2 représentants de M.R.C.

Total des membres:

85

Félicitations à notre ex-président Gaétan Lelièvre, pour la naissance du petit Hubert le 18 décembre.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Depuis le dernier congrès de l'A.A.R.Q., le petit monde des M.R.C. a subi une onde de choc dans la proposition de réforme du ministre des Affaires municipales, Monsieur Claude Ryan.

Ce nouveau partage ouvre la porte à une participation grandissante des M.R.C. Mais dans le même souffle, le ministre propose la suspension de l'aide au fonctionnement des M.R.C.

Cette subvention a permis la mise en place dans plusieurs M.R.C. de services d'aménagement qui, par la nature de leur mandat, ont contribué à faire d'elles des structures régionales fortes et capables d'assumer de nouvelles responsabilités.

L'élaboration des schémas d'aménagement a été la raison d'être des M.R.C., le point de départ du processus de décentralisation. Aussi est-il difficile de comprendre les détours gouvernementaux. On semble favoriser une gestion régionale de plusieurs services et on tente aussi du même coup de déstabiliser l'organisme qui serait appelé à assumer cette prise en charge, les M.R.C.

Lors de son dernier congrès, l'A.A.R.Q. a identifié plusieurs pistes de travail pour le présent C.A. et les comités de travail. Aujourd'hui, avec la proposition de Monsieur Ryan, je vous propose que le C.A. travaille prioritairement à persuader le Ministre du bien-fondé de cette subvention, et à développer une contre-proposition.

On n'a qu'à regarder ce qui est advenu ailleurs pour comprendre les conséquences de ce retrait. En Colombie-Britannique et

LE NOUVEAU C.A. S'EST MIS EN MARCHÉ

aux États-Unis, le retrait des subsides gouvernementaux aux organismes de planification régionale a clairement démontré que, sans le support financier des gouvernements supérieurs, on ne peut pas sérieusement se lancer dans des opérations de planification régionale que sont les schémas d'aménagement. Par exemple, les «Councils of Governments», organisme américain s'apparentant à nos M.R.C., ayant subi les foudres du New Federalism du président Reagan, ont changé passablement de vocation, passant d'un organisme de planification régionale à celui de pourvoyeurs de services. Sans minimiser l'importance de la M.R.C. comme centre de services auprès des municipalités et de la communauté en général, la vocation de planification ne doit pas être perdue de vue.

Souvenons-nous également que, lors de la réduction de l'aide financière aux M.R.C. en 1987, 25% des postes affectés directement à l'aménagement du territoire ont été abolis dans les M.R.C., sans compter les départs volontaires dus au climat d'incertitude.

Les bénéfices de la planification régionale se calculent à long terme et les intérêts immédiats, toujours plus faciles à défendre, ne sont pas toujours évidents. C'est pourquoi, il est essentiel que le gouvernement continue à supporter les M.R.C. et leur raison d'être, l'aménagement.

Nul autre que l'A.A.R.Q. n'est mieux placée pour comprendre et défendre ce dossier. Dans certains milieux, c'est l'existence même des services d'aménagement qui est en jeu.

Des rencontres sont prévues avec les autorités compétentes pour faire connaître la position de l'association dans ce dossier. Mais auparavant, je vous invite à discuter de cette question à votre prochaine réunion de zones et d'apporter aux représentants de votre association toutes les informations utiles et nécessaires pour comprendre l'impact que pourrait avoir la suppression de cette subvention dans votre milieu.

Nous croyons sincèrement que le dynamisme que des M.R.C. ont mis dans l'élaboration de leur schéma est garant du succès de la politique de décentralisation qui découle de la proposition du ministre Ryan. C'est pourquoi, il est essentiel que l'A.A.R.Q. se positionne clairement et recueille l'appui des intervenants qui croient au devenir des M.R.C.

Danielle Joyal
Présidente
M.R.C. de d'Autray

Depuis le dernier congrès, ça bougeait déjà parmi les membres du C.A.: réunion du comité technique du MAM (16 novembre, Montréal) à laquelle ont participé Danielle Joyal, Lise Tétréault et le soussigné, représentation éventuelle de l'Association auprès du MAM pour continuité de la subvention au fonctionnement (MRC), représentation auprès de la Confédération de l'UPA, (États généraux du monde rural).

Et dès le 30 novembre: coup d'envoi! Le premier C.A. se réunit, avec la participation des membres provenant des régions les plus éloignées, dont l'Abitibi et la Minganie.

La commande, à court terme: constituer 10 comités et identifier les principaux responsables:

Comité technique du MAM:

Danielle Joyal
Denis Dufour
Alain Beaugard

Gestion des déchets:

Responsable: Sylvain Boulianne
Collaborateurs: François Landreville
Jeannot Gagnon

Traitement des boues de fosses septiques:

Responsable: Denis Dufour
Collaborateurs: Raymond Duval
Gaston Lévesque
Jean-François Parent
Gilles Piché

Protection des bandes riveraines:

Responsable: France Delisle
Collaborateurs: Alain Beaugard
André Roy

Définition d'un plan de gestion environnemental:

Responsable: Alain Beaugard
Collaborateurs: François Landreville
Gaétan Patry

Régionalisation des services d'inspection municipale:

Responsable: Danielle Joyal
Collaborateurs: Raymond Duval
Gaétan Lelièvre
Gilles Piché

Révision des schémas:

Responsable: François Landreville
Collaborateurs: Gilles Piché
Jacques Valois

Aménagement et développement:

Responsable: Linda Lavoie

Colloque 1991:

Responsable: Jacques Potvin

Congrès 1991:

Responsable: Danielle Joyal

Bulletin l'Aménagiste:

Responsable: Céline Trépanier

À chacun, membres du C.A. ou non, d'y apporter sa contribution: mise en situation, définir des objectifs et moyens. Collaborateurs et responsables sont tous réceptifs à vos opinions et à votre collaboration.

Puis, le 10 décembre 1990, dépôt, in extremis, d'un mémoire de l'A.A.R.Q. à l'intention des États généraux du monde rural (Alain Beaugard et Gilles Piché).

Enfin le 17 décembre, rencontre in extremis avec Madame Louise Canac-Marquis de l'U.M.R.C.Q. pour élaborer une réaction à la nouvelle politique sur la protection de la bande riveraine. Chapeau à France Delisle et Paul Corriveau qui n'ont rien ménagé pour que tout arrive au bon moment. Première amorce plus que pertinente, avec reprise éventuelle en février 1991.

Et c'est pas fini...

Alain Beaugard
Vice-président
M.R.C. Les Maskoutains

**MEMBRES
DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
1991**

Présidente

Zone 07 Danielle Joyal
M.R.C. de D'Autray

Vice-président

Zone 06 Alain Beauregard
M.R.C. Les Maskoutains

Administrateurs

Zone 01 Gaétan Lelièvre
M.R.C. de Pabok

Zone 02 Raymond Duval
M.R.C. de Rivière-du-Loup

Zone 03 Gilles Piché
M.R.C. de L'Islet

Zone 04 Laval Dubois
M.R.C. de Bécancour

Zone 05 Céline Trépanier
M.R.C. du Haut-St-François

Zone 08 Linda Lavoie
M.R.C. d'Abitibi

Zone 09 Denis Dufour
M.R.C. de Charlevoix-Est

Zone 10 Jacques Potvin
M.R.C. de Maria-Chapdelaine

Zone 11 Sylvain Boulianne
M.R.C. de La Minganie

**LE CÉGEP DE MATANE FORME DES TECHNICIENS
POLYVALENTS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET
URBANISME**

René Gosselin

Le département d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Cégep de Matane, 616, Saint-Rédempteur, Matane, (Québec), Tél.: (418) 562-1240

Le Cégep de Matane offre une formation en aménagement du territoire et urbanisme depuis déjà 18 ans, soit depuis 1972. Ce programme, étant dispensé par des enseignants dont la formation et les expériences sont diversifiées et complémentaires, vise donc à former des professionnels capables d'oeuvrer dans plusieurs secteurs de la planification, de l'utilisation du territoire et du développement régional. En effet, les personnes-ressources du programme ont des formations touchant la planification urbaine et régionale, le génie civil, l'arpentage, la géographie, l'architecture, l'aménagement paysager et récréo-touristique, etc., en plus d'être impliquées dans leur milieu (comité consultatif d'urbanisme, comité environnement, pratique privée, etc.).

Ainsi, le technicien reçoit une formation théorique générale lui permettant d'acquérir des connaissances et de comprendre les grands principes en matière de planification. Il reçoit également une solide formation pratique (travail sur le terrain, laboratoires, projets de session, etc.) à l'intérieur de laquelle il développe des habiletés et des savoir-faire reliés au domaine. Certains travaux effectués dans le cadre de cours répondent même aux besoins du milieu.

Le technicien en aménagement du territoire et urbanisme est donc très bien préparé pour apporter un support technique de premier plan à l'urbaniste, l'aménagiste, l'arpenteur, l'architecte, l'ingénieur, l'évaluateur, le géographe, etc. De plus, il peut s'avérer un excellent candidat pour répondre aux besoins des petites et moyennes municipalités qui recherchent un employé polyvalent. Car cette polyvalence du technicien lui permet tout aussi bien de s'acquitter des tâches reliées à l'inspection municipale (inspecteur en bâtiment) qu'à l'élaboration d'études d'inventaires (biophysique et socio-économique) et d'analyses, ainsi qu'aux tâches reliées au graphisme (plans et cartes), à l'élaboration et la confection de cartes de base, à colliger de la documentation écrite, cartographique et photographique pertinente à une zone d'étude, à la photo-interprétation, à l'identification des besoins d'une collectivité, à la détermination des potentiels et contraintes, à l'élaboration et à la

présentation des esquisses d'aménagement de même qu'à l'évaluation des coûts.

De plus, le technicien est maintenant initié aux nouvelles technologies informatiques de sorte qu'il connaît certains logiciels (dessin, bases de données, traitement de texte, etc.) et pourra plus facilement s'initier à d'autres. Le technicien est donc cette personne polyvalente pouvant s'occuper de l'émission des permis et certificats, assurer le suivi des schémas d'aménagement, plans et règlements d'urbanisme, faire cheminer les dossiers reliés à la protection du territoire agricole, aux biens culturels, à l'environnement, à l'évaluation foncière et à l'arpentage. De plus, il peut participer à la surveillance de la mise en oeuvre de projets et déterminer les caractéristiques du domaine bâti.

Il faut dire que le technicien a aussi la chance d'effectuer plusieurs sorties pédagogiques dans des milieux naturels ou ruraux de même que quelques séjours dans des milieux urbains d'envergure (ex.: Montréal, Ottawa-Hull et Québec) en plus de réaliser deux stages de formation en entreprise d'une durée d'environ quatre semaines, chacun à sa dernière année d'études.

Bref, le technicien en aménagement du territoire et urbanisme est bien préparé pour être ce que l'on pourrait appeler «la personne à tout faire» dans les petites et moyennes municipalités comme il peut très bien s'acquitter d'une tâche plus spécialisée à l'intérieur d'une équipe de travail d'une plus grosse municipalité. Ceci est également vrai au sein des municipalités régionales de comté, des firmes privées ou encore à l'intérieur de certains ministères. Il n'est donc pas étonnant que le taux de placement soit très élevé (près de 90%) au cours des dernières années. Malheureusement, encore peu d'étudiants de niveau secondaire optent pour ce plan de carrière puisque, semble-t-il, il est souvent méconnu. Nous avons donc tous avantage (les gens concernés par l'aménagement du territoire et l'urbanisme ou impliqués dans la vie municipale locale ou régionale) à jouer un rôle qui fera connaître davantage ce choix de carrière aux jeunes d'aujourd'hui ou aux techniciens de demain.

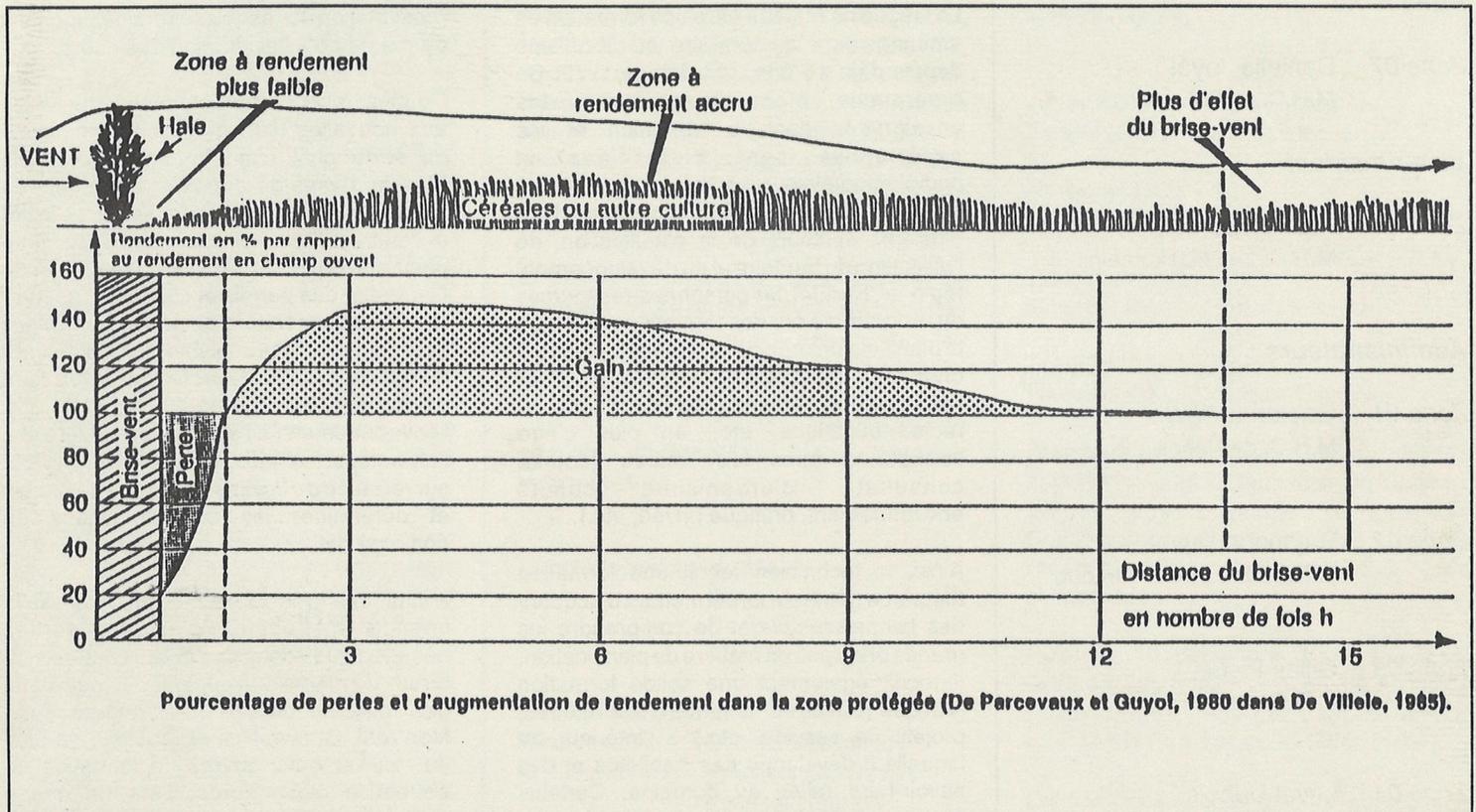
LES BRISE-VENT: UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT À INSÉRER DANS LES PROCHAINS SCHÉMAS?

Quelques notes pour compléter l'article paru dans le bulletin d'octobre 1990.

- Le volet «Conservation et gestion du sol et de l'eau» du ministère de l'Agriculture fixe l'aide potentielle à l'implantation des brise-vent à 50% des coûts réels des travaux.

- Il est vrai qu'une seule rangée d'arbres suffit, mais la disposition en quinconce qui implique 2, voire 3 rangées produit aussi d'excellents résultats.

- La référence aux articles de loi doit être vue sous réserve de l'interprétation d'un professionnel du droit.



Effet des brise-vent sur l'augmentation de rendement pour différentes cultures:

Culture	Augmentation de rendement %	Pays	Auteur
Fraise	69,0 (1968) ⁽¹⁾	Écosse	Waisler 1972
	21,0 (1969) ⁽¹⁾		
	77,0 (1970) ⁽¹⁾		
Pomme de terre	11,0 - 21,0	Angleterre	Hogg 1964
	9,2 ⁽²⁾		
Trèfle	11,0 ⁽²⁾	Danemark	Olesen 1985
	18,0		
Orge	5,6 ⁽²⁾	Danemark	Olesen 1985
	25,0		
Seigle	4,5 ⁽²⁾	Danemark	Olesen 1985
	6,4 ⁽²⁾		
Navet	6,4 ⁽²⁾	Danemark	Olesen 1985
	10,0 ⁽³⁾		
Maïs	10,0 ⁽³⁾	Canada	Baldwin et Johnston 1984
	20,0 ⁽³⁾		
Fève soya	20,0 ⁽³⁾	Canada	Baldwin et Johnston 1984
	15,0 ⁽⁴⁾		
Tomate	15,0 ⁽⁴⁾	Canada	Fortin 1987
	27,0 ⁽⁴⁾		

Source: Desbiens et al, 1986
 (1) Mesuré sur 6 fois la hauteur du brise-vent
 (2) Mesuré sur 20 fois la hauteur du brise-vent
 (3) Mesuré sur 10 fois la hauteur du brise-vent
 (4) Mesuré sur 30 fois la hauteur du brise-vent

L'AMÉNAGISTE

Association des aménagistes régionaux du Québec

4377, Promenade des Soeurs, Cap-Rouge, (Québec) G1Y 2K6
 Tél.: (418) 654-1105

Ont collaboré à ce bulletin:

Alain Beauregard, M.R.C. Les Maskoutains — René Gosselin, Cégep de Matane —

Danielle Joyal, M.R.C. de d'Autray — Jacques Potvin, M.R.C. de Maria-Chapdelaine

L'AMÉNAGISTE



Association des aménagistes régionaux du Québec

Vol. 5, no 2, juillet 1991

ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC

CONGRÈS ANNUEL

les 31 octobre et 1er novembre 1991
Hôtel des Gouverneurs, Laval (Québec)

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Thème: **L'AMÉNAGEMENT À L'ÈRE DES
RÉFORMES DU MONDE MUNICIPAL**

Avec l'adoption du thème pour le congrès 1991, l'A.A.R.P. propose une réflexion sur la portée des nouveaux schémas dans le cadre d'une plus grande responsabilisation des intervenants municipaux aux politiques d'aménagement du territoire et de développement régional.

Jeudi, 31 octobre 1991
AVANT-MIDI:

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT À L'HEURE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES RÉGIONS

L'Office de planification et de développement du Québec s'interroge présentement sur l'orientation que prendra le développement des régions et la place qui sera réservée aux décideurs des M.R.C.

D'autre part, le Comité sur la révision des schémas, composé de représentants du ministère des Affaires municipales, de l'A.A.R.Q., et d'autres associations, a déposé un premier document de réflexion sur le contenu des prochains schémas. Une proposition veut qu'un futur schéma soit complété d'un plan d'action de développement.

Les discussions de cette table de travail seront orientées vers la possible convergence entre les conclusions du Comité de travail de l'O.P.D.Q. et du Comité de révision des schémas.

Participants:

M. Jacques Gagnon, président directeur général, O.P.D.Q.
Mme Louise Donaldson, responsable du plan de relance, M.R.C. de Pontiac

APRÈS-MIDI:

LA RÉVISION DES NOUVELLES ZONES AGRICOLES: RESPONSABILISATION DES AUTORITÉS MUNICIPALES

Ce second atelier approfondirait la réflexion sur le comportement des autorités municipales face aux demandes d'autorisation faites auprès de la Commission de protection du territoire agricole. Ce sera aussi l'occasion de questionner la C.P.T.A.Q. sur le processus de révision de la zone agricole.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre des réformes du monde municipal puisqu'une proposition d'intervention des M.R.C. dans le processus décisionnel de la C.P.T.A.Q. a maintes fois été soulevée. Dans le cadre de cet atelier, nous étudierons comment une M.R.C. à forte vocation agricole intervient dans le processus des demandes de modification au zonage agricole.

Participants:

M. Bernard Ouimet, vice-président de la C.P.T.A.Q., responsable de la révision de la zone agricole
M. Alain Beauregard, aménagiste, M.R.C. Les Maskoutains

Vendredi, 1er novembre 1991

AVANT-MIDI:

LES EFFETS DE LA RÉFORME MUNICIPALE SUR LE PROCES- SUS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la réforme du ministre Ryan, est-il possible que le schéma d'aménagement devienne un outil d'orientation des interventions régionales en matière de développement économique et social? Le partage des coûts des services policiers pour les municipalités locales précèdera-t-il l'identification de politiques en matière de développement social? La suspension des subsides pour l'entretien de la voirie locale va-t-elle obliger les planificateurs régionaux à planifier le non-développement? La responsabilisation générale qui est attribuée de plus en plus aux autorités municipales va-t-elle modifier

les orientations d'un schéma d'aménagement?

Participants:

M. Robert Cournoyer, directeur du Service de la recherche, ministère des Affaires municipales
Autres participants à confirmer.

APRÈS-MIDI: *Assemblée générale*

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'Association des Aménagistes régionaux du Québec compte présentement 102 membres qui représentent 75 M.R.C. Ceci correspond à une augmentation par rapport à l'an passé et c'est ainsi depuis le tout début de l'association. L'influence de l'association grandit avec son membership et, maintenant plus que jamais, votre association peut se targuer d'être l'association la plus représentative du milieu des M.R.C. en matière d'aménagement du territoire. Cette influence se manifeste entre autres par la présence de l'A.A.R.Q. sur des comités de travail à l'échelle du Québec.

Votre association représentera le milieu municipal dans les ateliers de travail de la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie, présidée par le ministre de l'environnement, M. Pierre Paradis. Cette représentation nous a été demandée par l'U.M.R.C.Q.

D'autre part, le Comité de travail sur la révision des schémas d'aménagement,

créé à l'instigation du ministère des Affaires municipales, est composé d'un bon nombre de nos représentants. Un document émanant de ce comité est présentement en circulation auprès de nos membres afin de recueillir les commentaires sur le contenu d'un prochain schéma. J'invite tous les aménagistes à prendre connaissance de ce document et à faire les commentaires d'usage aux administrateurs de zone afin que nous puissions émettre un avis clair sur cette question auprès du ministère des Affaires municipales. Nos milieux sont-ils prêts à associer aménagement et développement? Est-il réaliste d'atteindre ces objectifs avec les ressources actuellement disponibles dans nos M.R.C.? Voilà des questions auxquelles nous devons répondre. Bien d'autres interrogations peuvent vous venir à l'esprit. Alors que certaines M.R.C. ont déjà amorcé la révision de leur schéma, la majorité des M.R.C. sont encore en attente d'un cadre de travail clair avec lequel nous serons appelés à travailler.

Enfin, je compte bien avoir le plaisir de vous voir cet automne à notre congrès qui aura lieu à Laval et qui sera conjoint avec la C.S.M.Q. Le thème du congrès est «*L'aménagement du territoire à l'ère des réformes du monde municipal*». Nous y traiterons non seulement des réformes achevées (du moins du point de vue législatif), mais également des intentions de réformes qui flottent au sein de l'appareil gouvernemental. Nous tenterons de faire le point sur ces propositions et nous verrons de quelle façon ces réformes influenceront notre pratique.

Danielle Joyal
Présidente de l'A.A.R.Q.
M.R.C. de d'Autray

COLLOQUE 1991: BILAN POSITIF

L'Association tenait les 6 et 7 juin dernier à l'Hôtel du Jardin de Saint-Félicien son colloque annuel. Sous le thème «*Des enjeux régionaux d'aménagement*», on a regroupé tout près de 75 participant(e)s provenant de la «Belle Province» et même du «Vieux Continent».

Au départ, le colloque a permis un échange sur la vision du ministère des Affaires municipales et celle de certains aménagistes oeuvrant au sein des municipalités régionales de comté au sujet de l'opération «révision des schémas d'aménagement». Les échanges permettent dès à présent de tirer certaines conclusions dont les plus importantes reposent en l'idée que le processus de révision des schémas d'aménagement devra être axé beaucoup plus sur une approche régionalisée et que son contenu devra permettre la mise en place d'un programme d'actions devant guider la réalisation de politiques précises d'aménagement et de développement.

À la suite de ces discussions, les autres ateliers ont permis aux participant(e)s de se familiariser avec les différents enjeux d'aménagement propres à la sous-région du Lac Saint-Jean. Succinctement, les diverses présentations et interventions ont porté sur les problématiques d'utilisation liées au Lac Saint-Jean (énergétique, récréo-touristique et environnementale) et sur le projet d'harnachement à des fins hydro-électriques de la rivière Ashuapmushuan par la société Hydro-Québec.

Dans le cadre du dîner-conférence, M. Marc-Urbain Proulx, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et membre du Groupe de Recherche en Intervention Régionale (GRIR), est venu livrer sa perception du territoire des municipalités régionales de comté et du rôle de leurs principaux acteurs.

Les textes de la plupart des personnes-ressources invitées sont disponibles au secrétariat de l'A.A.R.Q. et vous seront transmis sur demande.

Jacques Valois
M.R.C. du Domaine-du-Roy

UN GRAND MERCI AUX GENS DU LAC SAINT-JEAN

Le colloque tenu au Lac Saint-Jean a été un vif succès. Des sujets intéressants, des participants toujours pertinents, des organisateurs hors pair, voilà la recette pour réussir un bon colloque.

Nos collègues Jacques Potvin et Jacques Valois ont fait de ce colloque une belle réussite et je tiens à les en remercier. Il est important pour notre association que des gens dynamiques s'impliquent de cette façon. La somme de travail qu'implique l'organisation d'un colloque est certes très importante, mais je pense aussi que c'est une expérience très valorisante.

Le lieu du prochain colloque n'est pas encore déterminé. Les candidatures des régions sont toujours ouvertes. Si les aménagistes d'une région sont intéressés à tenir le prochain colloque, faites-en part à votre administrateur. Je pense que la formule des colloques en région est une formule intéressante et il nous reste encore plusieurs régions à visiter et à mieux comprendre.

Un dernier merci et une grande reconnaissance aux gens du Lac Saint-Jean pour leur hospitalité et pour la qualité de leur travail.

Danielle Joyal
Présidente de l'A.A.R.Q.
M.R.C. de d'Autray

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DE L'A.A.R.Q.

Le conseil d'administration de l'A.A.R.Q. s'est impliqué dans plusieurs dossiers depuis son élection. Voici un résumé des principales interventions de votre association et, s'il y a lieu, les résultats de ces interventions.

RÉFORME RYAN: FINANCEMENT DES M.R.C.

L'Association a fait des représentations auprès de l'U.M.R.C.Q., auprès du ministère des Affaires municipales et directement auprès du ministre des Affaires municipales afin de faire valoir sa position quant aux effets du retrait du financement des M.R.C.

La position de l'A.A.R.Q. se résume à demander au ministre de maintenir le financement gouvernemental et que ce financement serve à maintenir et à développer les services d'aménagement dans les M.R.C. Cette demande était accompagnée d'une analyse sur les éventuelles conséquences du retrait du gouvernement sur les opérations d'aménagement du territoire et de planification régionale.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU MONDE RURAL

L'Association a fait parvenir un mémoire dans le cadre des États généraux du monde rural. Le contenu de ce mémoire est à l'effet de rappeler aux intervenants impliqués dans cet exercice de concertation le rôle des M.R.C. en tant qu'agent de planification régional et de développement économique et social.

TENUE DES CONGRÈS CONJOINTS C.S.M.Q. - A.A.R.Q.

À la suite des protestations survenues lors de la décision de la C.S.M.Q. de tenir le congrès à Laval et à une consultation auprès des membres de l'A.A.R.Q., il fut convenu qu'une entente soit négociée entre la C.S.M.Q. et l'A.A.R.Q. afin que les congrès se tiennent à Québec. Une entente de principe fut arrêtée et les deux associations conviennent de tenir les congrès d'automne conjoints à Québec à tous les deux ans (années paires). Cette entente permettra de clarifier les interventions de chaque association dans la préparation du congrès.

COMITÉ DÉFINITION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL COMITÉ AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT COMITÉ RÉVISION DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

Ces trois comités ont été fondus en un seul, ceci dans le but d'assurer une meilleure convergence des interventions de l'Association. D'ailleurs, les thèmes de travail des deux premiers comités devaient de toute façon être traités dans le cadre du Comité de révision des schémas d'aménagement.

Un nouveau comité de travail a été créé par le ministère des Affaires municipales afin de traiter de la question de la révision des schémas d'aménagement. L'association a délégué des représentants sur ce comité qui a déjà produit un rapport qui est en circulation dans la M.R.C.

COMITÉ TECHNIQUE DU M.A.M.

Le comité mis en place à la demande du ministère des Affaires municipales s'est réuni à quatre reprises depuis le dernier congrès. Il réunit des représentants des principales associations professionnelles oeuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire.

TABLE RONDE QUÉBÉCOISE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

À la demande de l'U.M.R.C.Q., votre Association a été invitée à participer aux travaux de la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie présidée par le ministre de l'environnement, M. Pierre Paradis.

L'Association aura des représentants sur trois comités techniques qui orienteront les travaux de recherche et formuleront des propositions qui

COMITÉ DE PROTECTION DES BANDES RIVERAINES

Le Comité d'étude sur la politique de protection des bandes riveraines a étudié un projet de modification à la politique de protection des bandes riveraines en collaboration avec l'U.M.R.C.Q.

COMITÉ SUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Le comité a obtenu du ministère un document intitulé «Synthèse de l'inventaire des projets et expériences en cours dans chacune des directions régionales du M.E.N.V.I.Q. relativement à la gestion des boues de fosses septiques». Ce document est disponible au secrétariat de l'Association pour les aménagistes qui en feront la demande.

COMITÉ SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Le comité surveille de près l'éventuel dépôt du projet de loi afin que l'Association émette un avis en temps opportun.

COMITÉ SUR LA RÉGIONALISATION DES SERVICES D'INSPECTION

L'Association dispose de la liste des M.R.C. ayant conclu des ententes sur les services d'inspection avec des municipalités locales. Cette liste est disponible au secrétariat de l'Association.

Un sous-comité, sous la gouverne de M. Gilles Piché, travaille sur la création d'un cours de formation à l'intention des inspecteurs municipaux. Un projet de cours a été déposé et notre association a été appelée à se prononcer sur le contenu de ces cours afin de les rendre conformes aux attentes du milieu municipal.

CONGRÈS 1991

Le congrès de cet automne aura lieu à Laval, conjointement avec le colloque des secrétaires-trésoriers de M.R.C.

Le thème de notre congrès sera «**L'aménagement du territoire à l'ère des réformes du monde municipal**». Des représentants de divers milieux seront invités à alimenter notre réflexion.

Danielle Joyal
Présidente de l'A.A.R.Q.
M.R.C. de d'Autray

Consciente du besoin exprimé par de plus en plus de municipalités du Québec, la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales a préparé un petit guide à leur intention. Ce document, intitulé «**Guide à l'intention des municipalités préoccupées par les déboisements abusifs en forêt privée**», est un outil très intéressant pour les responsables de l'élaboration de la réglementation autant que pour les élus et les fonctionnaires. Il y est présenté entre autres le cadre légal dans lequel s'inscrivent les propositions réglementaires, la description de quelques propositions normatives et en conclusion les dispositions administratives.

Les M.R.C. intéressées à en savoir davantage peuvent contacter l'auteur du guide, M. Jean Nadeau qui est d'ailleurs disponible pour une présentation du document dans les M.R.C.

Céline Trépanier
M.R.C. du Haut-Saint-François

LA RÉGLEMENTATION DES COUPES FORESTIÈRES: COMMENT METTRE LA HACHE DANS LES ABUS

Il est fréquent que les aménagistes soient confrontés au problème du déboisement abusif sur les terres privées, sans pour autant qu'ils soient munis des outils nécessaires pour l'empêcher.

L'AMÉNAGISTE 

Association des aménagistes régionaux du Québec

4377 Promenade des Soeurs, Cap-Rouge, (Québec) G1Y 2K6
Tel: (418) 654-1105

Ont collaboré à ce bulletin:

Danielle Joyal, M.R.C. de d'Autray
Céline Trépanier, M.R.C. du Haut-Saint-François
Jacques Valois, M.R.C. du Domaine-du-Roy